

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404

23 février 2006

SOMMAIRE

American Pressing, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19356	ICG International Computing Group S.A., Luxembourg	19390
ARC Armes Raoul Cloos, S.à r.l., Berschbach	19347	Immo-Real SCI, Esch-sur-Alzette	19347
Archi Tech Lighting S.A., Luxembourg	19346	Immoval Investissements S.A., Luxembourg	19390
Aster Participations S.A., Luxembourg	19385	Immoval Investissements S.A., Luxembourg	19390
Aster Participations S.A., Luxembourg	19385	Immoval Investissements S.A., Luxembourg	19390
Au Petit Ver de Terre, S.à r.l., Wormeldange	19374	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
B & G Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	19348	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Bectec S.A., Luxembourg	19356	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Berimmolux, S.à r.l., Berdorf	19359	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Berimmolux, S.à r.l., Berdorf	19359	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Berimmolux, S.à r.l., Berdorf	19359	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Bioaging Scientific Group (B.S.G.) S.A., Luxembourg-Kirchberg	19356	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Business Contact Holding S.A., Luxembourg	19386	Institut Européen de Formation en Santé S.A., Alzingen	19349
Canisse S.A., Luxembourg-Kirchberg	19366	International Marketing Investments S.A., Luxembourg	19350
Cappartners S.A., Luxembourg-Kirchberg	19375	Iwojima, S.à r.l., Luxembourg	19378
Caschbest-Lux, S.à r.l., Luxembourg	19349	Iwojima, S.à r.l., Luxembourg	19378
CB Lux, S.à r.l., Luxembourg	19391	Loesdau-Cheval de Luxe, GmbH, Luxembourg	19386
Cecigest, S.à r.l., Hesperange	19366	Lux - C.E.C. - Ingénieurs Conseils, Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Luxembourg	19355
DG Lux Multimanager I Sicav, Luxembourg-Stras-sen	19346	Lux - C.E.C. - Ingénieurs Conseils, Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Luxembourg	19354
DIA TritonCo 5 (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	19389	Maclean S.A., Luxembourg	19359
Dresdner Bank AG, Senningerberg	19384	Milipi Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	19375
Editions Ultimomondo, S.à r.l., Nospelt	19348	Paul Thiltges Distributions, S.à r.l., Luxembourg	19346
Electro Service Betti, S.à r.l., Kayl	19348	PMM, S.à r.l., Luxembourg	19346
Elektra Purchase No. 20 S.A., Luxembourg	19367	Raach, S.à r.l., Grevenmacher	19356
Euroditec Holding A.G., Luxembourg	19364	Raach, S.à r.l., Grevenmacher	19356
Euroditec Holding A.G., Luxembourg	19364	Raolc S.A., Luxembourg	19387
Euroditec Holding A.G., Luxembourg	19364	Realpart Invest S.A., Luxembourg	19386
European Vehicle Inspections, S.à r.l., Luxembourg	19360	S.L.A. S.A., Bascharage	19386
Friedhaff S.A., Luxembourg	19385	Sagittarius Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	19378
Gale Estate Enterprises S.A., Luxembourg-Kirchberg	19375	Saipem Luxembourg S.A., Luxembourg	19357
Globetrend, S.à r.l., Luxembourg	19375	Saipem Luxembourg S.A., Luxembourg	19359
Globetrend, S.à r.l., Luxembourg	19375	Sambal S.A., Schiffflange	19346
Globetrend, S.à r.l., Luxembourg	19376	Seven Group S.A., Schiffflange	19347
Globetrend, S.à r.l., Luxembourg	19376	Suprimmo S.A., Bettange-sur-Mess	19392
Globetrend, S.à r.l., Luxembourg	19376	Tetra Laval Capital SE, Luxembourg	19365
Globetrend, S.à r.l., Luxembourg	19376	Tetra Laval Finance & Treasury S.E., Luxembourg	19377
Hevert S.A., Luxembourg	19390	Wynford Financial, S.à r.l., Luxembourg	19379

ARCHI TECH LIGHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 90.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(099469.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

DG LUX MULTIMANAGER I SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 58.249.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004 wurden einregistriert in Luxemburg, am 16. November 2005, Ref. LSO-BK04423, und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 17. November 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. August 2005.

Für DG LUX MULTIMANAGER I SCAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Bültmann / Dietrich

(099421.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

PMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 69, allée Pierre de Mansfeld.
R. C. Luxembourg B 53.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

(099782.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SAMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 103.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2005, réf. DSO-BK00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(099783.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

PAUL THILTGES DISTRIBUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 44.025.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(099795.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SEVEN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 94.289.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2005, réf. DSO-BK00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(099784.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ARC ARMES RAOUL CLOOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 6, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.344.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2005, réf. DSO-BK00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(099785.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

IMMO-REAL SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 17, rue Clair-Chêne.
R. C. Luxembourg E 2.992.

STATUTS

Les soussignés

- 1) Monsieur Magalhaes Ferreira Carlos Manuel,
- 2) Madame Rodrigues Grilo Silvia Sara,

ont décidé de créer une société civile immobilière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la gestion, l'administration, l'exploitation la mise en valeur par vente, échange, location, construction, transformation de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle peut faire des emprunts, emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêt, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO-REAL SCI.

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2005. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

Art. 4. Le siège social de la société est à Esch-sur-Alzette à l'adresse 17, rue Clair-Chêne, L-4061.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

- 1) Monsieur Magalhaes Ferreira Carlos Manuel à 50 parts sociales,
- 2) Madame Rodrigues Grilo Silvia Sara à 50 parts sociales.

Le capital ci-dessous est libéré par des versements en espèces.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 7. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix.

Art. 8. Dans leurs rapport respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société; chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 9. Les bénéfices, les pertes et les remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Après la date indiquée dans l'article 10 pour le prix de cession, il

faudra voir qui à le plus contribuer pour la valeur des parts. Ces indemnités ne suivent pas les proportions dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé ou de plusieurs associés. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés. Ces héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé de commun accord par les associés, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Jusqu'au 31 décembre 2025 le prix de cession sera la valeur nominale des parts sociales.

Après cette date, le prix des parts sera fixé par les associés pour une période consécutive de 5 ans et révisible ainsi tous les 5 ans. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 10 des statuts.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

- 1- La société est gérée et administrée conjointement par les 2 associés - gérants;
- 2- La société est engagée en toutes circonstances par la signature des 2 gérants.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2005.

C. Magalhaes / S. Magalhaes.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02429. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099423.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

EDITIONS ULTIMOMONDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 16, rue d'Olm.

R. C. Luxembourg B 77.407.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(099796.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ELECTRO SERVICE BETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3658 Kayl, 3, rue de la Montée.

R. C. Luxembourg B 41.076.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(099798.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

B & G INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.530.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099804.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 71.983.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(099787.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 71.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(099789.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 71.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(099791.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 71.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(099793.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 71.983.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(099794.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CASCHBEST-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 31.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005. Signature.
(099799.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 112.107.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Robert Schuman, notary, residing in Differdange, in replacement of Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1.- Mrs Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing professionally in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, here represented by Mr Marc Theisen, attorney-at-law, residing professionally in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

by virtue of a proxy under private seal given on October 28th, 2005, which, after been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

2.- Mr Marc Theisen, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a stock company which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a stock company under the name of INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided in one hundred (100) shares having a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of the month of May, at 11:30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2006.

2) The first general meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mrs Habiba Boughaba, prenamed, one share	1
2) Mr Marc Theisen, prenamed, ninety-nine shares	99
Total: one hundred shares	100

All the shares have been entirely paid up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr Marc Theisen, attorney-at-law, born in Luxembourg on November 5th, 1954, residing professionally in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;
- b) Mr Pierrot Schiltz, attorney-at-law, born in Esch-sur-Alzette on July 15th, 1959, residing professionally in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;
- c) Mrs Habiba Boughaba, attorney-at-law, born in Charleville Mézières (France) on September 6th, 1973, residing professionally in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mrs Sylvie Sibenaler, secretary, born in Arlon (Belgium) on February 2nd, 1969, residing professionally in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5.- The registered office of the company is established in L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, in the office of the notary Alex Weber, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Maître Habiba Boughaba, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

ici représentée par Maître Marc Theisen, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2004,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2.- Maître Marc Theisen, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai, à 11:30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Maître Habiba Boughaba, préqualifiée, une action	1
2) Maître Marc Theisen, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99

Total: cent actions	100
-------------------------------	-----

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg, le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;
 - b) Maître Pierrot Schiltz, avocat, né à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;
 - c) Maître Habiba Boughaba, avocat, née à Charleville Mézières (France), le 6 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Madame Sylvie Sibenaler, secrétaire, née à Arlon (Belgique), le 2 février 1969, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire Alex Weber, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Theisen, R. Schuman.

Enregistré à Capellen, le 9 novembre 2005, vol. 433, fol. 68, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 novembre 2005.

A. Weber.

(104031.3/236/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

**LUX - C.E.C. - INGENIEURS CONSEILS, LUX-CIVIL ENGINEERING CONSULTING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 33.046.

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-CIVIL ENGINEERING CONSULTING S.A., en abrégé LUX - C.E.C. - INGENIEURS CONSEILS, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 147, rue du Rollingergrund,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach en date du 13 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 295 du 24 août 1990,

modifiée et changée en société anonyme avec refonte de statuts suivant acte reçu par le même notaire, en date du 12 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 6 du 8 janvier 1992,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 décembre 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 2 août 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 33.046.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur André Karst, ingénieur, demeurant professionnellement à L-2440 Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Olinger, licencié en droit, demeurant à L-1529 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Assini, ingénieur, demeurant à L-2311 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle.

2.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires sont présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'avancer la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire au premier mercredi du mois de juin à 10.30 heures du matin et ceci pour la première fois dans l'année 2006.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures le matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Karst, M. Olinger, C. Assini, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 novembre 2005.

P. Decker.

(101351.2/206/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUX - C.E.C. - INGENIEURS CONSEILS, LUX-CIVIL ENGINEERING CONSULTING S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 33.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

(101354.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

AMERICAN-PRESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 22bis, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 100.777.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(099800.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BECTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 64.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(099802.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BIOAGING SCIENTIFIC GROUP (B.S.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099805.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

RAACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.593.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02168, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour RAACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(099834.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

RAACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.593.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02170, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour RAACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(099837.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SAIPEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.133.

In the year two thousand and five on the twenty-eighth day of October.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of SAIPEM LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.133, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 2, 1998, published in the Mémorial C, number 672 of September 21, 1998, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 23, 2004, published in the Mémorial C, number 1313 of December 23, 2004 (the Company).

The Meeting was opened by the Chairman Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Ms Catherine Pogorzelski, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the financial year of the Company.
2. Change of date of the annual general meeting of the Company.
3. Subsequent amendment of the first sentences of article 16 and article 13 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes.
4. Miscellaneous.

II.- The Shareholders represented, the proxyholder of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented Shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III.- It appears from the said attendance list, that out of the twenty-five thousand eight hundred and thirty-five (25,835) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, all the shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the agenda items.

IV.- All the Shareholders of the Company state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the Meeting and have unanimously agreed to waive the convening notice in respect of this meeting.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company which shall start on 1st January and end on 31st December of each year.

The Shareholders further resolve that the current financial year of the Company shall end on 31 December 2005.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the date of the annual general meeting of the Company which shall be held on the third Wednesday of April at 11.30 a.m.

The Shareholders further resolve that the next annual general meeting shall be held at the registered office or in the commune of the registered office in such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of April 2006 at 11.30 a.m.

Third resolution

Subsequently, the Shareholders resolve to amend the first sentence of article 16 of the Articles which shall now read as follows:

«The financial year commences on the first of January and ends of the thirty-first of December every year.»

The Shareholders further resolve to amend the first sentence of article 13 of the Articles which shall now read as follows:

«The annual general meeting shall be held at the registered office or in the commune of the registered office in such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of April at 11.30 a.m.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 900.- EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de SAIPEM LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.133, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 672 du 21 septembre 1998, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1313 du 23 décembre 2004 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Maître Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Maître Catherine Pogorzelski, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'année sociale de la Société.
2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société.
3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 16 et de l'article 13 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus.
4. Divers.

II.- Les Actionnaires représentés, le représentant des Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le représentant des Actionnaires, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Cette liste de présence fait apparaître que les vingt-cinq mille huit cent trente-cinq (25.835) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont toutes présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement de tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Tous les Actionnaires de la Société déclarent avoir été dûment informés, et avoir connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont décidé à l'unanimité de lever toute convocation respectivement à cette assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de changer l'année sociale de la Société qui débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les Actionnaires décident en outre que l'année sociale de la Société qui est en cours se terminera le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se réunira le troisième mercredi du mois d'avril à 11.30 heures.

Les Actionnaires décident en outre que la prochaine assemblée générale annuelle se réunira au siège social ou dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril 2006 à 11.30 heures.

Troisième résolution

En conséquence, les Actionnaires décident de modifier la première phrase de l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Les Actionnaires décident en outre de modifier la première phrase de l'article 13 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 11.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte s'élèvent à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Mantot, C. Feyereisen, C. Pogorzelski, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

P. Frieders.

(101487.3/212/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SAIPEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

P. Frieders.

(101488.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MACLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 79.273.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Signature.

(099806.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BERIMMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 34, rue d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 105.321.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099817.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BERIMMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 34, rue d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 105.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099818.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BERIMMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 34, rue d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 105.321.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099820.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

EUROPEAN VEHICLE INSPECTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 112.051.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of November.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, registered at the Trade register of England under the number 3.220.373,
here represented by Mr Eddy Perrier, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on November 14, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is EUROPEAN VEHICLE INSPECTIONS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves;
- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 11. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- General meetings of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 15. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and thirty (1,630.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C. B number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Miss Kristel Segers, company director, born in Turnhout, Belgium, on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 101, Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ, immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 3.220.373,

ici représentée par Monsieur Eddy Perrier, employé privé, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 novembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera EUROPEAN VEHICLE INSPECTIONS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières commerciales et industrielles quelle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;

- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créancier d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés si les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses bis modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent trente (1.630,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C. B numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, Belgique, le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 78, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(103647.3/230/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

EURODITEC HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 73.424.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour EURODITEC HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(099889.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

EURODITEC HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 73.424.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour EURODITEC HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(099887.2/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

EURODITEC HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 73.424.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour EURODITEC HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(099882.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

TETRA LAVAL CAPITAL SE, Société Européenne.

Registered office: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 111.400.

In the year two thousand and five, on the seventh day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GAVIA HOLDING S.A., with registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register under n° B 73.022, represented by Cecile Jager, by virtue of a proxy given under private seal;

2. MERULA INVESTMENTS S.A., with registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register under n° B 73.033, represented by Cecile Jager, by virtue of a proxy given under private seal;

3. ARVENSIS S.A., with registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register under n° B 73.001, represented by Cecile Jager, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities are the shareholders of TETRA LAVAL CAPITAL SE with registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register under n° B 111.400 and existing following the merger of TETRA LAVAL CAPITAL N.V., with seat at Amsterdam, and TETRA LAVAL CAPITAL LUXEMBOURG S.A., with seat in Schuttrange, on 20 October 2005 («the Company»).

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to transfer the registered seat and the place of management and control of the Company from Luxembourg to the Cayman Islands.

2. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation in order to reflect such transfer.

First resolution

The shareholders decide to transfer the registered seat and the place of management and control of the Company from Luxembourg to the Cayman Islands.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 2 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 2. Name and seat

1. The name of the company is: TETRA LAVAL CAPITAL SE.

2. The official seat of the company is in the Cayman Islands.»

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at three thousand Euro (3,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GAVIA HOLDING S.A., avec siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce sous le n° B 73.022, représenté par Maître Cecile Jager, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. MERULA INVESTMENTS S.A., avec siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce sous le n° B 73.033, représenté par Maître Cecile Jager, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. ARVENSIS S.A., avec siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce sous le n° B 73.001, représenté par Maître Cecile Jager, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, sont les actionnaires de TETRA LAVAL CAPITAL SE, («la Société»), ayant son 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg, et existant suite à la fusion entre TETRA LAVAL CAPITAL N.V., avec siège social à Amsterdam, et TETRA LAVAL CAPITAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Schuttrange, en date du 20 octobre 2005.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social, le centre de gestion et de contrôle de la Société du Luxembourg aux Iles Cayman.

2. Modification de l'Article 2 des statuts afin de refléter ce changement de siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social, le centre de gestion et de contrôle de la Société du Luxembourg aux Iles Cayman.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

«Art. 2. Nom et siège social

1. Le nom de la société est: TETRA LAVAL CAPITAL SE.

2. Le siège social de la société est établi aux Iles Cayman.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à trois mille euros (3.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 150S, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2005.

P. Bettingen.

(103972.3/202/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

CANISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099807.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CEGIGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 141, Ceinture 'Um Schlass'.

R. C. Luxembourg B 105.120.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099821.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ELEKTRA PURCHASE No. 20 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.106.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - I, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34234335, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - II, a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34234336, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declared to organize among themselves (the «Company»).

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

1.2 The Company exists under the firm name of ELEKTRA PURCHASE NO. 20 S.A.

2. Registered office

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object

The corporate object of the Company is to carry out one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to trade receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties, by issuing securities the value or return of which depend on these risks.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

- a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;
- b) acquire trade receivables from small- and medium-sized enterprises;
- c) sell, transfer, charge or otherwise dispose of such securities and financial instruments and rights in such manner and for such compensation as the board of directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- d) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, rights, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;
- e) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions, swap transactions, repo agreements, options, and other derivatives;
- f) issue bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall reflect the risks acquired by the Company.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of directors, External auditors

10. Board of directors

10.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors»), consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors

11.1 The Board of Directors may elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11.9 The meetings of the Board of Directors shall always be held outside the German Federal Republic.

12. General powers of the board of directors

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of its estate («patrimoine»).

13. Delegation of powers

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

15. External auditor

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent external auditors appointed by the Board of Directors.

15.2 The external auditors are appointed amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period as laid down in the contract relating to the provision of its/their auditing services. Such contract may be terminated only on serious grounds.

15.3 The external auditors are re-eligible.

Chapter V.- General meeting of shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholders

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Monday of May, at 2.00 p.m., and for the first time in 2006.

18. Other general meetings

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business year, Distribution of profits

20. Business year

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2005.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII.- Applicable law

23. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

1. STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - I	30 shares
2. STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - II	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about five thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
 - a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., director, registered with the Luxembourg Chamber of Commerce under number B 84.993, and having its registered office at allée Scheffer 1, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., director, registered with the Luxembourg Chamber of Commerce under number B 94.030, and having its registered office at allée Scheffer 1, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) TMF SECRETERIAL SERVICES S.A., director, registered with the Luxembourg Chamber of Commerce under number B 94.030, and having its registered office at allée Scheffer 1, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to appoint the following entity as external auditor for the same period: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. having its registered office at allée Scheffer 1, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - I, fondation (Stichting) de droit hollandais immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34234335, ayant son siège social aux Pays-Bas à Amsterdam, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - II, fondation (Stichting) de droit hollandais immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34234336, ayant son siège social aux Pays-Bas à Amsterdam, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant selon les dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Titrisation»).

1.2 La Société adopte la dénomination ELEKTRA PURCHASE NO. 20 S.A.

2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet

L'objet social de la Société est de faire une ou plusieurs opérations de titrisation sous et régies par la Loi Titrisation.

La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances commerciales, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes créances ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

b) acquérir des créances commerciales provenant de petites et moyennes entreprises (PME);

c) vendre, céder, nantir ou autrement disposer de ces créances, instruments financiers et droits de la manière et pour une rémunération telle que le conseil d'administration ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps en temps;

d) dans l'accomplissement de son objet, gérer, appliquer ou autrement utiliser tous ses avoirs, créances, instruments financiers ou autres droits, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties, par voie d'hypothèque, nantissement, charge ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

e) dans le cadre de l'administration de ses biens, entrer dans des opérations de prêt ou d'échange de créances, des conventions d'opérations de mise en pension, ou des contrats d'options ou de produits dérivés;

f) émettre des obligations, billets à ordre ou toute autre forme de titre représentatifs d'une dette ou titres de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis par la Société.

La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses objets et qui peuvent promouvoir leur accomplissement ou développement, sans pour autant vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

6. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur

La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration

10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11.9 Les réunions du Conseil d'Administration seront toujours tenues en dehors de la République Fédérale d'Allemagne.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

15. Réviseur d'entreprise

15.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le Conseil d'Administration.

15.2 Les réviseurs d'entreprises sont nommés parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour une période déterminée telle que fixée dans le contrat concernant la prestation des services d'audit. Un tel contrat ne peut être dénoncé que sur base de raisons sérieuses.

15.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.4 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures, et pour la première fois en 2006.

18. Autres assemblées générales

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2005.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII.- Loi applicable

23. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

1. STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - I	30 actions
2. STICHTING ELEKTRA PURCHASE NO. 20 - II	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à cinq mille cinq cents euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2011:
 - a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.993, et dont le siège social se trouve au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - b) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 94.030 et dont le siège social se trouve au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - c) TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 94.029 et dont le siège social se trouve au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à nommer l'entité suivante à la fonction de réviseur d'entreprises: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses Administrateurs.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 35, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104029.3/211/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

AU PETIT VER DE TERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 101.022.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02174, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour AU PETIT VER DE TERRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(099840.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CAPPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 97.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099809.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GALE ESTATE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 100.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099811.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

MILIPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.109.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099812.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099849.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099846.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099843.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099827.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099825.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099824.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

GLOBETREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

Signature

(099823.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY S.E., Société Européenne.

Registered office: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 111.431.

In the year two thousand and five, on the eighth day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TETRA LAVAL CAPITAL SE, with registered offices at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Cecile Jager, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, TETRA LAVAL CAPITAL SE, is the sole shareholder of TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY SE with registered offices at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered under n° B 111.431, with the trade register and existing following the merger of TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY N.V., with seat at Amsterdam, and TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY LUXEMBOURG S.A., with seat in Schuttrange, on 20 October 2005 («the Company»).

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to transfer the registered seat and the place of management and control of the Company from Luxembourg to the Cayman Islands.

2. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation in order to reflect such transfert.

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered seat and the place of management and control of the Company from Luxembourg to the Cayman Islands.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 2 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«Art. 2. Name and seat

1. The name of the company is: TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY SE.

2. The official seat of the company is in the Cayman Islands.»

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at three thousand Euro (3,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TETRA LAVAL CAPITAL SE, avec siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M^e Cecile Jager, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, TETRA LAVAL CAPITAL SE, est l'actionnaire unique de TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY SE, («la Société»), ayant son siège social 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.431 et existant suite à la fusion entre TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY N.V., avec siège social à Amsterdam, et TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Schuttrange, en date du 20 octobre 2005.

Lequel comparant, *ès-qualité* qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social, le centre de gestion et de contrôle de la Société du Luxembourg aux Iles Cayman.

2. Modification de l'Article 2 des statuts afin de refléter ce changement de siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social, le centre de gestion et de contrôle de la Société du Luxembourg aux Iles Cayman.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

«Art. 2. Nom et siège social

1. Le nom de la société est: TETRA LAVAL FINANCE & TREASURY SE.
2. Le siège social de la société est établi aux Iles Cayman.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à trois mille euros (3.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 150S, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2005.

P. Bettingen.

(103974.3/202/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

SAGITTARIUS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 69.113.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(099813.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

IWOJIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.384.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(099940.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

IWOJIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(099942.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

WYNFORD FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 112.105.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

nSpire RE LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at First Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2, Ireland.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and of December 28th, 1992 on unipersonal companies, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is WYNFORD FINANCIAL, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option or negotiation rights or in any other way, to acquire patents and licences and to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or with which the Company is affiliated or which belong to the same corporate group as the Company any financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise and generally to perform any operations which are directly or indirectly related to its purpose always however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners' decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may

not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2005.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by nSpire RE LIMITED, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the company WYNFORD FINANCIAL, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Ronald Schokking, general director, residing at 38, Sycamore Drive, Thornhill, L3T 5V6 Ontario, Canada;
- Mr Marnix Ernst Wielenga, commercial director, residing at 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven;
- Mr Leo de Waal, manager, residing at 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

nSpire RE LIMITED, une société de droit irlandaise, ayant son siège social à First Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2, Ireland.

Fondateur ici représenté par M. Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera WYNFORD FINANCIAL, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par nSpire RE LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société WYNFORD FINANCIAL, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ronald Schokking, directeur général, demeurant au 38, Sycamore Drive, Thornhill, L3T 5V6 Ontario, Canada;

- Monsieur Marnix Ernst Wielenga, directeur commercial, demeurant au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven;

- Monsieur Leo de Waal, gérant, demeurant au 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 34, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104028.3/211/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

DRESDNER BANK AG, Société Anonyme.

Registered office of Luxembourg Branch: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.106.

In my capacity as General Counsel of DRESDNER BANK AG, a corporation duly organised and existing under the laws of Germany with office address at 60301 Frankfurt/Main, Handelsregister: HRB 14000, Amtsgericht Frankfurt am Main, I herewith confirm that the Board of Managing Directors held a duly convened and constituted meeting on October 14, 2005.

I herewith also confirm that the following wording is a true and literal extract of the Minutes of the meeting of the Board of Managing Directors, held on October 14, 2005, which I recorded in my capacity as Keeper of the Minutes.

«4.1 Registered office of DRESDNER BANK in Luxembourg: Transfer

The Board of Managing Directors of DRESDNER BANK AG approves the transfer of the registered office of the Luxembourg Branch of DRESDNER BANK AG from 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg to European Bank and Business Centre, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.»

Frankfurt am Main, November 1, 2005.

H. Merkel

General Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04937. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Nr. 135 der Urkundenrolle für 2005:

Die umseitige vor mir vollzogene Unterschrift des mir bekannten Herrn Dr. Helmut Merkel, Rechtsanwalt, geboren am 9. Februar 1954, wohnhaft Zur Steinritz 2C, 65527 Niedernhausen, wird hiermit nach Verneinung einer Vorbefassung beglaubigt.

Frankfurt am Main, den 2. November 2005.

K. Lindheimer

Notar

Übersetzung des in englischer Sprache vorgelegten Auszuges aus der Sitzung des Vorstands der DRESDNER BANK AG am 14. Oktober 2005:

Übersetzung:

In meiner Eigenschaft als Chefsyndikus der DRESDNER BANK AG, einer Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in 60301 Frankfurt/Main, Handelsregister: HRB 14000, Amtsgericht Frankfurt am Main, bestätige ich dass der Vorstand am 14. Oktober 2005 eine ordentlich einberufene und konstituierte Sitzung abgehalten hat.

Ich bestätige ebenfalls, dass der folgende Wortlaut ein wahrheitsgemässer und wörtlicher Auszug aus der Sitzung des Vorstands am 14. Oktober 2005 ist, da ich der Schriftführer des Protokolls war.

«4.1 Registrierter Firmensitz der DRESDNER BANK in Luxemburg: Verlegung.

Der Vorstand der DRESDNER BANK AG genehmigt die Sitzverlegung des eingetragenen Firmensitzes der Niederlassung Luxemburg der DRESDNER BANK AG von 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxemburg zum European Bank and Business Centre, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.»

Frankfurt am Main, den 1. November 2005.

H. Merkel

Chefsyndikus

In meiner Eigenschaft als Leitender Syndikus der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. bestätige ich die Richtigkeit der vorstehenden Übersetzung des in englischer Sprache vorgelegten Originals, das dieser Übersetzung beigefügt ist.

Luxemburg, den 16. November 2005.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

G.J.H. Otte

Leitender Syndikus

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099976.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ASTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.214.

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(099841.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ASTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.214.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(099838.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

FRIEDHAFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R. C. Luxembourg B 91.971.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRIEDHAFF S.A.

Signature

(099828.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

LOESDAU-CHEVAL DE LUXE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 60.088.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(099842.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

REALPART INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.748.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(099845.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

S.L.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 49.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BK02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099847.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BUSINESS CONTACT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 98.253.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social le 8 novembre 2005 que:

1. L'assemblée a décidé d'accepter la démission de la société CD-SERVICES, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes;

2. L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes la société VAN GEET, DERICK & CO Réviseurs d'entreprises ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009;

3. L'assemblée a décidé de transférer le siège social du L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur au L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101029.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

RAOLC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 112.116.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A. avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.- REALEST FINANCE S.A. avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, à L-1427 Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Ces statuts régissent une société anonyme de titrisation luxembourgeoise, régie par les dispositions de la loi du 10 août 1915 ainsi que par la loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation, dénommée: RAOLC S.A. (La «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou à tout autre endroit à désigner sur la convocation. Tout conseil d'administration tenu en dehors du Grand-Duché de Luxembourg est nul et non avenu. Le conseil doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale pour approbation les orientations retenues pour la réalisation de l'objet social de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8. Le conseil d'administration représente la Société en justice, tant en demandant qu'en défendant et peut donner qualité à un ou plusieurs administrateurs, soit seuls soit conjointement, pour ce faire.

Art. 9. Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par son conseil d'administration.

Les réviseurs chargés de contrôler les comptes de la Société signalent aux administrateurs les irrégularités et inexactitudes qu'ils relèvent dans l'accomplissement de leur mission.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze octobre à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant. Toute assemblée tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg est nulle et non avenue.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Lois applicables

Art. 16. Les parties se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à celles de la loi du 22 mars 2004, telles que modifiées, ainsi qu'aux présents statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 30 juin 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra ainsi en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions
1.- FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A.....	15.499 actions
2.- REALEST FINANCE S.A.....	1 action
Total: Quinze mille cinq cents actions	15.500 actions

Libération du capital social

Toutes les actions ainsi souscrites ont été totalement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2.- Philippe Vanderhoven, administrateur de sociétés, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

3.- Géraldine Schmit administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2010.

Troisième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 36, case 1. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104067.3/211/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

DIA TritonCo 5 (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.976.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé le 27 octobre 2005:

1. de transférer le siège social de la Société au 46A, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg; et
2. d'accepter la démission de M. Dominique Robyns, avec effet immédiat, et de nommer M. Godfrey Abel, comptable, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 30 avril 2006.

En outre, suivant un contrat de transfert de parts sociales conclu le 27 octobre 2005, la société DIA TritonCo 4 (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.899, est devenue le seul détenteur de l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIA TritonCo 5 (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099920.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ICG INTERNATIONAL COMPUTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 101.522.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(099848.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

HEVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.353.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(099851.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

IMMOVAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
Nouveau siège social à compter du 29 juin 2005: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 63.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07305, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

(102984.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

IMMOVAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
Nouveau siège social à compter du 29 juin 2005: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 63.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

(102985.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

IMMOVAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
Nouveau siège social à compter du 29 juin 2005: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 63.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

(102986.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

CB LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 108.295.

L'an deux mille cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CB LUX, S.à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 108.295, constituée suivant acte reçu le 20 mai 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Il résulte de la liste de présence signée par le comparant et le notaire instrumentant que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont chaque associé a été préalablement informé. Cette liste et les procurations resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.962.000 (six millions neuf cent soixante-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) entièrement libéré à EUR 6.974.500 (six millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents euros) par émission de 278.480 (deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération intégrale de toutes les parts sociales nouvelles par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts relatif au capital social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 6.962.000 (six millions neuf cent soixante-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) entièrement libéré à EUR 6.974.500 (six millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents euros) par l'émission de 278.480 (deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles émises aux termes de la résolution qui précède par Monsieur Claude Berda, administrateur de sociétés, résidant 3, Chemin du Port Noir, 1207 Cologny (Suisse).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Claude Berda, prénommé, représenté en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

lequel a déclaré souscrire à l'ensemble des 278.480 (deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de 13.271 (treize mille deux cent soixante et onze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune de la société JLC HOLDING, S.à r.l. («JLC»), une société constituée conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 18-20, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.182.

La valeur totale des parts sociales s'élève à EUR 6.962.000 (six millions neuf cent soixante-deux mille euros) et l'apport bénéficie de l'exonération du droit proportionnel.

Preuve de l'existence et évaluation de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie du registre d'associés de JLC attestant le nombre de parts sociales apportées et leur détention actuelle par Monsieur Claude Berda.

La valeur nette de cet apport en nature de parts sociales est évaluée à EUR 6.962.000 (six millions neuf cent soixante-deux mille euros).

Cet apport a été évalué sur la base d'un rapport d'évaluation de la société JLC émis le 15 juillet 2005 par la société RBA, société anonyme d'expertise comptable et de commissaires aux comptes, dont une copie a été produite au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Claude Berda, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes les formalités nécessaires au transfert en faveur de la Société de chacune des parts sociales composant l'apport ont été ou seront effectuées dans les meilleurs délais afin de rendre opposable et effective la transmission des parts sociales en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention du gérant unique de CB LUX, S.à r.l.

Est alors intervenu le gérant unique de CB LUX, S.à r.l., ici représenté par M. Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité légalement engagée en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, celui-ci marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert des parts sociales et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour refléter l'augmentation du capital et lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 6.974.500 (six millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents euros), représenté par 278.980 (deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingts) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille cinq cents euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération du droit proportionnel

Par contrat de cession de parts sociales en date du 5 septembre 2005, dont une copie a été produite au notaire instrumentant, la société a acquis au moins 65% des parts sociales de la JLC, société de capitaux ayant son siège social dans un pays de l'Union Européenne.

S'agissant de l'augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 1,18% des parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège social dans un pays de l'Union Européenne à une Société de capitaux luxembourgeoise, propriétaire suite à cet apport de 66,18% des parts sociales émises par cette société (JLC HOLDING, S.à r.l.), CB Lux, S.à r.l. demande expressément l'exonération du droit d'apport sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit l'exonération du droit d'apport pour les sociétés dont les parts sociales apportées ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

J. Elvinger.

(104533.3/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

SUPRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.

R. C. Luxembourg B 56.846.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(099854.3/642/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.